

Sommaire

Données météo P2

Colza P2/P6

Céréales P7

Légende :



Risque global très faible



Risque global très fort



Prophylaxie



Biocontrôle



Résistance

	Indicateur de risque	L'essentiel
Colza : 100 % des parcelles du réseau ont dépassé le stade 4 feuilles vraies.		
Arrêt des observations sur le colza		
Les altises et les limaces		Le risque est écarté. Les colzas sont en dehors de la période de sensibilité.
Les pucerons du colza		Légère évolution. Beaucoup de parcelles vont sortir ou sont sorties de la période de risque.
Autres		<u>Tenthredès de la rave</u> : quelques rares dégâts observés. Les parcelles vont rapidement sortir de la période de risque. <u>Charançon du bourgeon terminal</u> : aucun individu piégé cette semaine.
Céréales : Maitriser les repousses de céréales pour limiter le risque pucerons, piétin échaudage et réduire la pression ray-grass. Petit rappel : ne pas semer trop tôt, la période optimale est entre le 25 octobre et le 10 novembre. Plus de détails dans le BSV—numéro spécial céréales « les outils pour bien implanter sa culture et limiter les traitements à l'automne ». Cliquez-ici		

LES ACTUALITES DU MOMENT

ACTUS TECHNIQUES : l'utilisation des régulateurs de croissance sur colza à l'automne est une action souvent inutile et coûteuse en dehors des situations qui cumulent les facteurs à risque.

Pour vous aider dans la prise de décision, vous pouvez utiliser l'OAD de Terres Inovia.

Pour cela, rendez-vous sur le site internet [en cliquant sur le lien suivant](#). Outil : [régulateur automne colza](#)

ACTU REGLEMENTAIRE :

Le site R4P : Réseau de réflexions et de recherches sur les résistances aux pesticides.

Définition d'une résistance : la résistance aux Produits de Protection des Plantes (PPP, pesticides d'origine chimique ou naturelle) est la capacité héréditaire d'un bioagresseur à survivre à un traitement de PPP appliqué correctement. Lorsqu'un individu est résistant à un PPP, il ne sera pas (ou peu) affecté par le traitement et sera capable de produire une descendance viable. On parle alors de résistance biologique.

[Vous pouvez consulter ce site, qui vous présente des documents sur la résistance et sa gestion, en cliquant sur ce lien.](#)



ACCUEIL LE RÉSEAU R4P LA RÉSISTANCE AUX PPP SURVEILLER LES RÉSISTANCES PARTICIPEZ DOCUMENTATION

ACCUEIL > LA RÉSISTANCE AUX PPP > Qu'est-ce que la résistance aux PPP ?

Qu'est-ce que la résistance aux PPP ?

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES SUR LA RÉSISTANCE ET SA GESTION

Préambule : nous appelons « Produit de Protection des Plantes » ou « PPP » les spécialités commerciales formulées, et « substances actives » les matières actives des PPP.

Définition de la résistance

La résistance aux Produits de Protection des Plantes (PPP, pesticides d'origine chimique ou naturelle) est la **capacité héréditaire** d'un individu d'une espèce de bio-agresseur à survivre à un traitement PPP appliqué correctement. Lorsqu'un individu est résistant à un PPP, il ne sera pas (ou peu) affecté par le traitement, et sera capable de **produire une descendance viable**. On parle alors de **résistance biologique**.

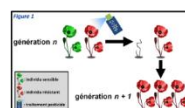


Figure 1. Un individu d'une espèce de bio-agresseur qui survit à une application de PPP efficace contre son espèce se reproduit correctement (à dire suivant les recommandations d'usages), et qui peut transmettre ce caractère à sa descendance, est dit résistant. Un individu qui n'a survécu qu'en étant traité par cette application.



QU'EST-CE QUE LA RÉSISTANCE ?

Echec de traitement n'est pas toujours résistance
La sélection des résistances aux produits phytosanitaires

Caractérisation de la résistance aux PPP
Détection de la résistance
Mécanismes de résistance
Gestion de la résistance aux PPP



Données météo

[Retour
sommaire](#)

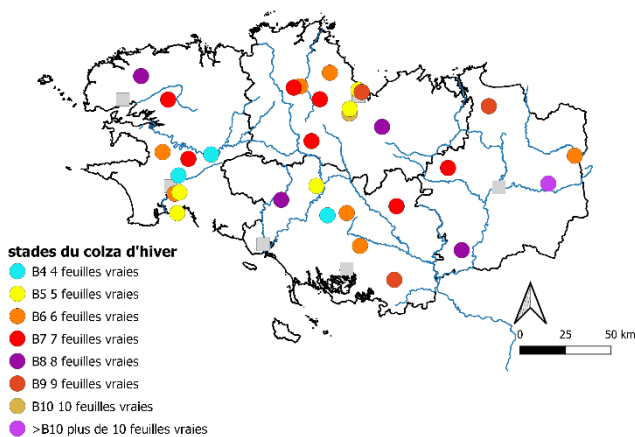

Stations météo		Températures moyennes en °C septembre (Normales)	Températures moyennes en °C 1-14 octobre (Normales)	Précipitations Cumul en mm septembre (Normales)	Précipitations Cumul en mm 1-14 octobre (Normales)
Ille-et-Vilaine	Rennes	16.2 (16.6)	14.1 (13.2)	64.7 (56.6)	8.1 (73.1)
	Miniac-Morvan	16.0 (16.6)	13.6 (13.2)	74.4 (56.6)	17.2 (73.1)
	Langon	16.2 (16.6)	14.4 (13.2)	68.2 (56.6)	6.4 (73.1)
Finistère	Brest	14.9 (15.4)	13.7 (12.8)	126.3 (78.6)	14.4 (129.4)
	Landivisiau	14.7 (15.4)	13.8 (12.8)	99.5 (78.6)	17.7 (129.4)
	Quimper	15.4 (15.4)	14.5 (12.8)	110.3 (78.6)	20.9 (129.4)
Morbihan	St-Avé	16.1 (16.1)	14.8 (13.2)	48.4 (65.7)	8.4 (103.8)
	Pontivy	15.5 (16.1)	12.6 (13.2)	84 (65.7)	12.4 (103.8)
	Taupont	16.3 (16.1)	14.4 (13.2)	66 (65.7)	6 (103.8)
Côtes-d'Armor	St Brieuc	15.6 (15.5)	13.6 (12.6)	155.3 (52.4)	9.9 (81.6)
	Louargat	14.4 (15.5)	13.2 (12.6)	91.8 (52.4)	10 (81.6)
	St Glen	15.1 (15.5)	13 (12.6)	81.4 (52.4)	11.6 (81.6)

Données météo, du 1^{er} septembre au 14 octobre 2025 : source MétéoData. Normales de saison : Source MétéoFrance.

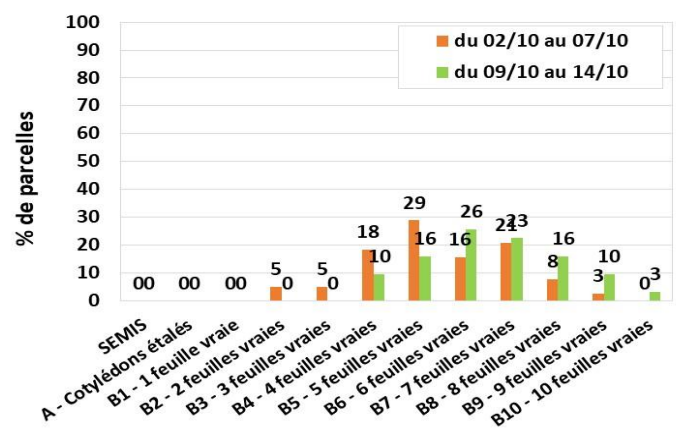
Colza

Stades

32 parcelles ont été suivies entre le 9 octobre et le 14 octobre 2025 (semaine 42).



Carte 1 : répartition géographique des stades du colza observés pour la semaine.



Graphique 1 : stades des parcelles de colza du réseau.

Toutes les parcelles du réseau sont en dehors de la période de sensibilité vis-à-vis du risque altises et limaces.
65 % des parcelles ne sont plus dans la période de sensibilité par rapport aux pucerons et aux tenthrèdes de la rave.

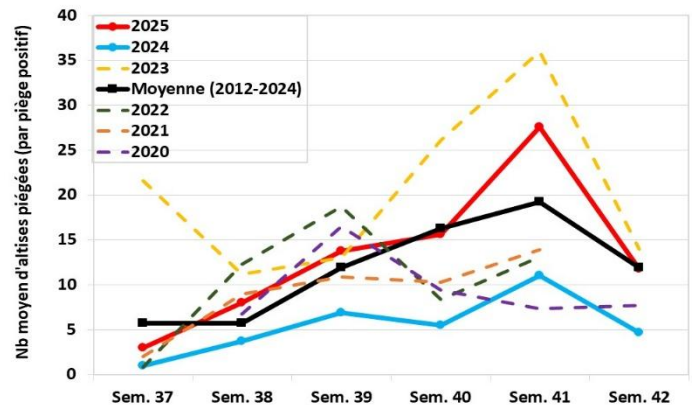


Altise d'hiver (grosse altise) et altise des crucifères (petite altise)

• Observations issues des parcelles du réseau

Dégâts sur plante : toutes les parcelles suivies cette semaine sont en dehors de la période de risque.

Résultat des piégeages : 29 pièges ont été relevés cette semaine. 20 sont positifs, pour un total de 235 altises capturées (dont 231 d'hiver et 4 des crucifères).



Graphique 2 : Dynamique de captures d'altises

• Analyse de risque et prévisions

Les parcelles sont en dehors de la période de risque et les captures ont diminué cette semaine.

Risque global colza stade Cotylédons - 3F :



faible

Limace grise (*Deroceras reticulatum*) et limace noire (*Arion hortensis*)

• Observations issues des parcelles du réseau

Toutes les parcelles sont en dehors de la période de sensibilité.

• Analyse de risque et prévisions

Des dégâts peuvent toujours être observés dans les parcelles. Mais ces parcelles étant à des stades développés, le colza peut supporter ces attaques.

Risque global colza stade Cotylédons - 3F :



faible



Pucerons du colza (*Puceron vert du pêcher, puceron du navet et le puceron cendré du chou*)

• Observations issues des parcelles du réseau

Sur les 24 parcelles qui ont été suivies cette semaine, 13 parcelles sont encore dans la période de sensibilité. Sur ces 13 parcelles, des pucerons ont été observés seulement dans 3 parcelles dont 2 ont dépassé le seuil de nuisibilité. Elles sont situées dans le Morbihan avec 47% des plantes touchées et en Ill-et-Vilaine (50% des plantes touchées).

• Analyse de risque et prévisions

Beaucoup de parcelles sont en dehors de la période de risque ou arrivent en fin de période de sensibilité. Les conditions climatiques annoncées dans les prochains jours ne sont pas favorables à l'activité des pucerons.

Pensez à vérifier la tolérance de votre variété au virus du TUYV sur [le site de myVar - cliquez-ici](#). La présence d'auxiliaires est observée, comme les parasitoïdes ([fiche identification - cliquez ici](#)). Ce qui réduit le risque.

Risque global colza stade Cotylédons - 6F :  faible.

• Gestion du risque

Période de suivi et seuil indicatif de risque :

Du semis au stade 6 feuilles (B6).

Observer la présence de pucerons sur 5 X 5 plantes en regardant en-dessous et au-dessus de chaque feuilles. Le seuil de risque est de 20% de plantes infestées pour les variétés non résistantes au virus du TUYV et qui n'ont pas dépassé le stade 6 feuilles.



Vous retrouverez plus de détails sur la gestion du risque puceron dans [le BSV n° 27 du 16 septembre 2025 en cliquant ici](#).

• Informations sur le ravageur



Puceron vert du pêcher (aptère et ailé)



Puceron cendré du chou



Puceron du navet

Vous retrouverez plus de détails sur l'identification des pucerons dans [le BSV n° 27 du 16 septembre 2025 en cliquant ici](#).

Source des photos : Terres Inovia



Autres signalements :

La tenthrède de la rave :

7 parcelles présentent des dégâts avec un pourcentage de surface foliaire détruite allant de 5% à 50%. Une seule parcelle a dépassé le seuil de nuisibilité. Elle est localisée dans les Côtes d'Armor (Plérin).

Pour rappel : la période de sensibilité est du stade " levée" à "6 feuilles (B6)". Le risque est atteint si plus d'1/4 de la surface foliaire est détruite par la larve.



Larves (fausse chenille) de la tenthrède la rave dévorant la rave.
Source : Fredon Bretagne



Adulte de la tenthrède la rave sur colza.
Source : Fredon Bretagne

Charançon du bourgeon terminal :

Aucun charançon n'a été piégé cette semaine.

Dans les secteurs où sa présence est historiquement connue, des vols sont possibles.

Pour connaître le risque, il est conseillé d'utiliser l'OAD "prédiction des vols de ravageur". Pour cela cliquez sur l'icône ci-dessous.



Si vous voulez identifier correctement le charançon du bourgeon terminal, cliquez-ici : [identification du charançon du bourgeon terminal](#)



Charançon du bourgeon terminal.
Source : INRAe



Larves d'altises d'hiver : Priorité à l'observation de vos propres parcelles

• Prévisions des périodes d'éclosion et stade larvaire :

D'après le modèle, les larves issues des vols d'altises adultes aux alentours du 20 septembre vont être observables à partir de la fin de la semaine.

	Date théorique début de vol	Date théorique d'apparition du stade larvaire			
		Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
22-Plouguenast	20-sept	26-sept	22-oct	03-nov	23-nov
	25-sept	06-oct	09-nov	15-déc	25-févr
	01-oct	17-oct	23-déc	10-mars	31-mars
	05-oct	29-oct	11-mars	31-mars	16-avr
	10-oct	17-oct	23-déc	10-mars	31-mars
29-Saint Segal	20-sept	26-sept	17-oct	26-oct	05-nov
	25-sept	06-oct	30-oct	11-nov	27-nov
	01-oct	15-oct	13-nov	07-déc	09-janv
	05-oct	27-oct	21-déc	27-janv	03-mars
	10-oct	15-oct	13-nov	07-déc	09-janv
35-Rennes	20-sept	24-sept	16-oct	24-oct	02-nov
	25-sept	06-oct	29-oct	11-nov	04-déc
	01-oct	15-oct	15-nov	13-déc	09-févr
	05-oct	26-oct	01-janv	24-févr	17-mars
	10-oct	15-oct	15-nov	13-déc	09-févr
56-Bignan	20-sept	26-sept	19-oct	29-oct	10-nov
	25-sept	07-oct	01-nov	18-nov	21-déc
	01-oct	16-oct	20-nov	02-janv	21-févr
	05-oct	27-oct	12-janv	28-févr	24-mars
	10-oct	16-oct	20-nov	02-janv	21-févr

• Gestion du risque

Période de suivi et seuil indicatif de risque :

Du stade rosette jusqu'à décolllement du bourgeon terminal.

Selon le risque à la parcelle :

- En l'absence de risque agronomique, seuil indicatif de 5 larves par pied.
- En cas de risque agronomique identifié, seuil indicatif de 2-3 larves par pied.

Céréales à paille

[Retour
sommaire](#)


Maîtriser les repousses de céréales pour limiter le risque puceron, piétin échaudage et réduire la pression ray-grass.

Lutte préventive contre les pucerons d'automne :

Les pucerons présents à l'automne (principalement *Rhopalosiphum padi*) peuvent transmettre le virus de la jaunisse nanisante de l'orge (JNO) aux jeunes plants de céréales, entre la levée et le stade 3 feuilles. La destruction des repousses de céréales permet de réduire les populations de pucerons avant les nouveaux semis.

Le piétin échaudage, une maladie qui a besoin d'hôte rapidement.

Le champignon du sol responsable du piétin échaudage, *Gaeumannomyces graminis tritici*, a besoin de plantes hôtes pour survivre. Les repousses de céréales, le long des andains, sont des hôtes idéaux pour maintenir vivant le champignon. Détruire ces repousses limitera le piétin-échaudage. Plus d'informations sur la maladie [sur le site d'Arvalis—fiche piétin échaudage](#).

Réduire le salissement, notamment en ray-grass, par les faux semis à l'automne :

Les plantes adventices exercent une concurrence avec les céréales notamment l'eau, la lumière... et créent un milieu favorable à l'installation et au développement de certaines maladies (piétin échaudage) ou ravageurs (pucerons à l'automne). Une des mesures de prophylaxie possible à mettre en place est le **faux semis** qui permet de stimuler les levées des plantes adventices avant l'implantation de la culture et avoir une action directe sur la réduction du stock semencier.

Le faux semis doit être réalisé sur un sol frais avec un travail du sol superficiel (2 à 4 cm maximum) pour maximiser la levée des adventices. Attention à réaliser le dernier faux-semis 3 semaines avant l'implantation de la culture suivante. Par la suite, les adventices levées doivent être détruites avant l'implantation de la culture, de préférence en conditions sèches.

PROCHAIN BSV : MARDI 21 OCTOBRE 2025

ABONNEMENT BSV

Vous pouvez retrouver l'ensemble des BSV Grandes Cultures sur les sites internet suivants : La FREDON Bretagne : https://fredon-bretagne.com/ La Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne : https://bretagne.chambres-agriculture.fr/ La DRAAF Bretagne : https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/	
L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisées par les partenaires suivants : CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, D2N, EAS, EUREDEN, FREDON BRETAGNE, HAUTOBOIS SAS, LYCEE DE BREHOULOU, TERRES DE L'OUEST.	Pour recevoir gratuitement les BSV : Inscrivez-vous sur le site de la chambre d'agriculture de Bretagne : Formulaire pour envoi de mail Ou contactez par mail l'animateur Grandes Cultures : Mail : Damien.leclercq@fredon-bretagne.com Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques. <i>Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, de l'environnement et de la santé, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.</i>
Direction de Publication Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES Contact : Claire Ricono Animatrice inter-filières - Tél : 02 97 46 22 41 Rédigé par : FREDON Bretagne 5, Rue A. de St Exupéry 35235 THORIGNE FOUILLARD Animateur Grandes Cultures—Damien Leclercq Tél : 07 63 57 60 84 Comité de Relecture : Arvalis, Chambres d'Agriculture de Bretagne, DRAAF-SRAL, FREDON Bretagne, Terres Inovia	